

# COMMUNIQUÉ IMPORTANT

**Les parties sont engagées dans une négociation intensive afin de tenter d'en arriver à une entente de principe.**

Dans le cadre d'une négociation intensive amorcée le samedi 29 mars et qui se poursuivra au cours des cinq (5) prochains jours, la conciliatrice du Ministère du travail, Madame Suzanne Thérien, a demandé aux parties de tenir confidentiel le déroulement des pourparlers.

Les parties ont accepté la recommandation de la conciliatrice, afin de donner au processus de négociation une chance de réussite.

Direction des ressources humaines  
Université de Montréal

Syndicat des employé(e)s  
de l'Université de  
Montréal – s.l. 1244 –  
SCFP-FTQ

Le 31 mars 2003  
18 heures